|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Province*** | ***Législature*** | ***Session*** | ***Type de discours*** | ***Date du discours*** | ***Locuteur*** | ***Fonction du locuteur*** | ***Parti politique*** |
| Québec | 29e  | 3e  | Étude des crédits du ministère de l’Éducation  | 23 mai 1972 | M. François Cloutier | Ministre de l’Éducation | PLQ |

**M. Cloutier:** M. le Président, au moment d'aborder dans les détails l'étude des crédits du ministère de l'Éducation pour l'année 1972/73, je tiens à effectuer rapidement un retour sur un passé relativement récent, mais chargé de significations pour l'ensemble du Québec, de ce ministère dont j'assume depuis peu la responsabilité.

Je voudrais, dans ce contexte, rappeler les apports majeurs des hommes qui se sont succédé à la conduite de ce ministère et qui ont contribué à lui donner une stature à la mesure des défis que le Québec entend relever.

M. Paul Gérin-Lajoie a été le premier animateur de cette entreprise fondamentale et déterminante pour le devenir collectif du Québec. Il a lancé et soutenu un mouvement qui, malgré tous les remous qu'il a rendus nécessaires, a contribué à doter le Québec d'un instrument essentiel à la prise en charge de son développement et à l'aménagement de ses finalités.

Au-delà de toute considération partisane et convaincu de la logique et du bien-fondé des choix politiques qui avaient présidé à l'enclenchement d'une opération essentielle à la promotion de la collectivité québécoise, M. Jean-Jacques Bertrand a poursuivi le travail amorcé, de même qu'il a ajouté une pièce maîtresse à cette réforme et l'un de ses éléments le plus original et significatif, par la création des collèges d'enseignement général et professionnel.

M. Jean-Guy Cardinal, qui s'est notamment signalé par la résistance la plus soutenue en qualité de ministre de l'Éducation, il est resté plus de trente mois, ce qui constitue le record absolu.

Il a apporté une participation importante à l'édification de cette entreprise d'envergure, par la mise sur pied de l'Université du Québec et du Conseil des universités, par la conduite de la législation relative à l'enseignement privé.

À la direction du ministère de l'Éducation pendant une période de vingt mois, mon prédécesseur immédiat, M. Guy Saint-Pierre, a su y imprimer la marque de son originalité et de son efficacité. Dans un souci de rationalisation et d'accroissement de l'efficacité du système, il a pris l'initiative de la présentation de la loi 27 sur le regroupement des commissions scolaires et a mis de l'avant un certain nombre de politiques concernant la gestion administrative et financière des instances décentralisées. Il s'est particulièrement préoccupé de doter l'école de dimensions nouvelles, susceptibles de favoriser son ouverture à la collectivité. Il a contribué à susciter au sein des fonctionnaires du ministère un esprit de collaboration et un sens de l'équipe dont je suis le premier à bénéficier, et pour lesquels je ne saurais trop le remercier.

Enfin, il m'apparaît globalement que tous les hommes qui se sont succédé à la direction de ce ministère ont réussi, tout en y imprimant leur marque personnelle, à situer leurs actions dans une perspective de cohérence et de continuité, par rapport aux données du projet initial. C'est là, je crois, le plus bel hommage qu'on puisse leur rendre.

Mon affectation au titre de ministre de l'Éducation est relativement récente. Il m'a été possible d'apprécier et de mesurer l'ampleur et la complexité de la tâche qui m'y attendait. Il serait inutile et illusoire de ma part de vouloir faire croire que j'ai pu, selon le même rythme, prendre connaissance, intégrer et me former une opinion définitive sur l'ensemble des dossiers de l'Éducation. Dans un souci de m'inscrire à mon tour dans une perspective de continuité par rapport aux grands objectifs de l'Éducation, je me suis refusé aux déclarations fracassantes et j'ai délibérément choisi de m'accorder une période d'information, de recherche, de consultation et de réflexion.

J'ai d'abord entrepris, en relation avec le groupe des sous-ministres, une série de rencontres avec les fonctionnaires concernés, dans le but d'obtenir une vue globale des différentes opérations conduites au sein du ministère.

Cette synthèse des programmes d'action se retrouve, à toutes fins utiles, dans le rapport des activités du ministère de l'Éducation pour l'année 1971, document dont vous avez déjà reçu une copie et dont on vous en remettra une autre, si par hasard, vous ne l'avez pas, document qui pourra certainement nous permettre d'économiser beaucoup de temps sur le plan de la discussion des crédits et peut-être nous amener à nous concentrer sur certains points particuliers.

Parallèlement à cette première prise de connaissance des dossiers en compagnie de l'équipe des fonctionnaires, j'ai tenu à inscrire à mon programme une série de rencontres avec les principaux organismes du monde de l'éducation. Au nombre des quelque vingt-cinq groupements avec lesquels j'ai discuté d'un aspect ou de l'autre de la conjoncture actuelle en éducation, qu'il me suffise d'invoquer mes entretiens avec les deux organismes officiels de consultation du ministère, le Conseil supérieur de l'éducation et le Conseil des universités.

En plus d'un premier contact, ces rencontres, placées sous le signe de l'échange et de la réflexion sur les questions fondamentales, ont voulu témoigner d'une intention d'associer le plus étroitement possible ces organismes à la chose éducative. Ces entretiens, que je tiens à maintenir les plus fréquents possible m'ont notamment permis d'explorer des positions et des options de l'extérieur, sur un grand nombre de questions difficiles qui se posent avec acuité dans le monde de l'éducation et qui appellent des réponses à plus ou moins court terme, ainsi que de confronter ces points de vue avec les recommandations qui me sont acheminées par mes fonctionnaires, dans le but d'explorer des options de solution et de mieux apprécier celle de ces solutions qui correspond, de la façon la plus adéquate, aux besoins et aux priorités du Québec.

Ces entretiens, juxtaposés aux réunions avec les fonctionnaires, m'ont permis en outre d'identifier un certain nombre de dossiers que j'ai tenu à considérer de plus près, soit en raison de leur pertinence au contexte actuel, soit en raison des implications auxquelles ils prêteront lieu ou des situations de conflit que pourrait déclencher leur mise en application. Des sessions intensives de travail ont donc été organisées avec les fonctionnaires directement impliqués, concernant l'humanisation de l'école et son ouverture à la vie de la collectivité, la langue d'enseignement, le règlement no 7, le programme Multi-Media, les négociations en vue du renouvellement des conventions collectives dans le secteur scolaire, les questions relatives à la jeunesse, aux loisirs et au sport, de même que l'important dossier de la restructuration scolaire de l'île de Montréal.

Il est évident qu'il m'a été impossible, en un temps aussi court et restreint encore par les événements récents survenus au sein du secteur public, de m'arrêter à des positions définitives et d'engager chacun de ces dossiers dans des orientations complètement nouvelles. Mon attitude générale consiste à poursuivre le développement des politiques amorcées au cours des deux dernières années dans le domaine de l'éducation. Cette position, qui désamorce toute intention de bouleversement radical, m'est d'autant plus facile à adopter que les politiques de mon prédécesseur s'inscrivent dans la perspective de cohérence dont j'ai fait état plus tôt et correspondent globalement, à quelques modalités près, aux préoccupations que j'entretiens à l'endroit de la poursuite de ce projet collectif.

Ces sessions de travail avec l'équipe des fonctionnaires et ces périodes de consultation avec les organismes représentatifs du milieu m'ont, par ailleurs, confirmé dans le choix de quelques secteurs qu'il importait de déterminer et de faire connaitre à la population et à la solution desquels il me parait nécessaire de s'attaquer de façon prioritaire, au cours de l'exercice de ce mandat.

Ces trois secteurs, définis comme prioritaires concernent l'humanisation de l'enseignement et de l'école, la langue d'enseignement et la restructuration scolaire de l'île de Montréal.

Je souhaiterais également prendre les mesures nécessaires pour entamer un dialogue plus direct avec les enseignants qui me paraissent trop souvent coupés des préoccupations du ministère. Il m'est évidemment impossible, à ce stade, de faire état des mesures et des aménagements particuliers auxquels conduiront les travaux entrepris dans l'une ou l'autre de ces directions. De la même façon - et vous le comprendrez- il me semble prématuré de fournir des indications précises et valables au sujet de mes intentions, relativement au dossier de la législation en éducation. Je puis tout au plus vous indiquer qu'en ce qui concerne le ministère de l'Éducation, les questions du financement des commissions scolaires, du secteur scolaire de Montréal et de la langue d'enseignement constituent des dossiers ouverts et actifs.

Comme vous n'avez certainement éprouvé aucune difficulté à le percevoir, les problèmes sont loin d'être définitivement résolus dans le domaine de l'éducation et il est indéniable que la conjoncture actuelle s'accommoderait avec bonheur d'un certain nombre de propositions réalistes et concordantes avec les objectifs fondamentaux déterminés en éducation. Dans cette optique, je voudrais vous associer étroitement par le biais de l'étude des crédits aux réflexions que poursuit l'équipe de direction du ministère de l'Éducation. Ces réflexions fondamentales, ces interrogations sur l'avenir s'avèrent essentielles et déterminantes sous plusieurs chefs. D'abord parce que l'éducation constitue encore l'un des secteurs clés du développement du Québec et de la promotion collective de sa population, ensuite parce que l'ampleur des investissements en cause commande une haute teneur des débats que vous avez toujours su respecter, messieurs, dans le passé.

Le budget brut du ministère de l'Éducation s'établit pour l'année 72/73 à $1,425,000,000. Cette somme compte pour 28.5 p.c. de l'ensemble des crédits prévus par le gouvernement du Québec, alors que ce pourcentage se situait à 31.4 p.c. en 71/72. Malgré un taux de croissance relativement peu élevé de 7.6 p.c. par rapport à 10 p.c. l'année dernière, le ministère de l'Éducation compte respecter ses obligations envers les réseaux d'enseignement. J'ai déjà fait état à l'occasion du dépôt des documents pertinents à l'Assemblée nationale des sommes qui seront allouées aux commissions scolaires et aux universités, ces dernières s'étant déclarées en général satisfaites des décisions prises par le ministère après consultation avec le Conseil des universités. Il entend également maintenir à son niveau actuel et si possible augmenter la qualité des services qui seront mis à la disposition des instances décentralisées. Les principales augmentations inscrites à l'actuelle demande de crédits du ministère se situent au niveau des subventions de fonctionnement et pour le service de la dette des commissions scolaires, augmentation de $16 millions. Les subventions de fonctionnement et pour le service de la dette des collèges d'enseignement général et professionnel, augmentation de $32 millions. Les subventions de fonctionnement et pour le service de la dette des établissements universitaires qui connaissent une injection de $30 millions additionnels. On retrouve donc dans ces trois secteurs un accroissement de $78 millions alors que l'augmentation globale des crédits du ministère pour l'année 72/73 se situe à $88 millions.

Avec le concours de mes principaux collaborateurs du ministère de l'Éducation auxquels vous aurez d'ailleurs, si vous le souhaitez, le loisir de poser certaines questions, je tenterai de fournir de façon plus détaillée les indications sur l'affectation des sommes qui seront consacrées à l'expansion des réseaux d'enseignement ainsi que sur les sommes qui permettront au ministère de poursuivre ses différents programmes d'action.

M. le Président, je vous remercie et je propose que nous abordions le premier article du ministère de l'Éducation.